

# PROCÈS À LAUSANNE: Ex-ravisseur vaudois accusé d'abus sur mineurs: «Je suis 100% innocent»

**Cerveau du rapt retentissant d'un avocat en 1998, le prévenu de 47 ans est jugé depuis ce mardi pour avoir attenté à l'intégrité sexuelle de plusieurs jeunes filles. Mais aussi pour remise de substances à des enfants, trafic de cocaïne, vol et extorsion.**

par

Evelyne Emeri

1 / 3

Arrivée du prévenu au Tribunal d'arrondissement de Lausanne ce mardi 9 mars. Le prédateur présumé est en détention préventive depuis décembre 2019 après avoir été interpellé en flagrant délit avec une mineure dans son lit en Valais.

Vanessa Lam – Le Matin/20 minutes

Âgé aujourd'hui de 47 ans, le Vaudois vivait dans ce chalet de Vercorin en Valais au moment de son arrestation le 1er décembre 2019. Des soirées à huis clos s'y déroulaient avec de très jeunes gens en rupture avec leur milieu, qui étaient poussés à la dépravation.

Le Matin

Arrivée du prévenu au Tribunal d'arrondissement de Lausanne ce mardi matin 9 mars. Le prédateur présumé est en détention préventive depuis décembre 2019 après avoir été interpellé en flagrant délit avec une mineure dans son lit en Valais.

Vanessa Lam – Le Matin/20 minutes

Fils adoptif d'un ancien ministre vaudois, l'homme de 47 ans doit sa «célébrité» au kidnapping en 1998 d'un avocat stagiaire lausannois, fils d'une riche famille. Sa peine purgée, il s'était fait oublier des tribunaux ou presque (délits routiers, extorsion, stupéfiants). La justice l'a pourtant attrapé et rattrapé le 1er décembre 2019 une nouvelle fois: **la police l'interpelle en flagrant délit avec une adolescente de 15 ans dans son lit** dans le coquet chalet que lui loue son père à Vercorin (VS).

## Libre durant un an

Près d'un an avant son arrestation, le Service de protection de la jeunesse (SPJ) le dénonce. Nous sommes en janvier 2019. Les autorités judiciaires et policières perquisitionnent et retrouvent cocaïne et cannabis à son domicile. Ils le mettent en garde aussi et surtout s'agissant du très jeune âge des participant(e)s à ces soirées quasi quotidiennes où l'alcool coule à flots et où la drogue aurait été à disposition. Des jeunes, mineur(e)s ou tout juste majeur(e)s, vulnérables, en rupture avec leur milieu familial. Il restera pourtant libre jusqu'au fameux flagrant délit du 1er décembre 2019.

## Infractions sans fin

Depuis ce mardi matin, le prédateur présumé répond d'actes d'ordre sexuel avec des enfants (moins de 16 ans), d'actes d'ordre sexuel avec des personnes dépendantes (mineurs de plus de 16 ans), de remise à des enfants de substances pouvant mettre en danger leur santé, d'infraction grave et de contravention à la loi fédérale sur les stupéfiants (trafic et consommation).

Le président du Tribunal correctionnel d'arrondissement de Lausanne, Jean Maytan, a toutefois décidé qu'il traiterait du cœur de l'affaire – les abus sexuels – cet après-midi, «pour ne pas être interrompu par la pause de midi». Les juges ont ainsi consacré la matinée à une cause jointe ayant trait à d'autres infractions: stupéfiants, vol, escroquerie, utilisation frauduleuse d'un ordinateur et faux dans les titres.

### **Un homme entretenu**

L'accusé ne s'en cache pas. Il a bien vécu au crochet de son ancienne maîtresse (et encore actuellement), âgée aujourd'hui de 72 ans, et sur un legs de 400 000 francs de sa mère décédée. «Qu'avez-vous fait de cet argent?» questionne le président. «La fête! Quasi tous les soirs», réplique le prévenu du tac au tac. S'il a quitté le canton de Vaud, c'est «parce que la police débarquait tous les mois. En Valais, c'était plus calme. Ils sont venus une fois, ils ont vu la marchandise et deux mineurs. Et j'ai payé 300 francs d'amende.» Comment s'acquittait-il du loyer du chalet du val d'Anniviers? «C'était mon père, je suis son fils, c'est normal qu'il m'aide.»

### **«100% innocent»**

La cocaïne, consommation personnelle uniquement ou trafic? «Je conteste avoir revendu une partie de cette drogue, cette accusation est totalement absurde, c'est mon ex qui a voulu se venger. Quand je dis quelque chose, c'est la vérité, précise le repris de justice. Je n'ai pas été abstinent, j'achetais tous les mois 50 gr de cocaïne. J'en consommais la majorité et je partageais avec mes amis. Je suis très généreux.» Et de marteler: «Je suis 100% innocent. Moralement, je suis peut-être responsable. Pénalement, rien ne tient la route dans l'acte d'accusation.»

### **«Du chantage sexuel»**

La Cour est revenue sur sa relation «sentimentale» avec la septuagénaire qui lui permettait de se pavaner au volant d'une Maserati et de mener grand train de vie. Il nie avoir imité sa signature sur un contrat d'assurance. Il nie lui avoir extorqué de l'argent en allant se servir de cash dans divers bancomats ou en se versant de l'argent par e-banking: «C'était toujours avec son accord. Elle exerçait un chantage sexuel sur moi. Elle me disait: Si tu couches avec moi, je te passe ma carte.» Et de concéder au président de céans qu'il était effectivement rétribué pour ses prestations sexuelles.

Le procès se poursuit.